

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Comité Syndical du 4 juillet 2025

Hémicycle des Rives de l'Orne - Caen

Procès-verbal de la séance

Le 4 juillet 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, M. Christian CHAUVOIS, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Yannick GERNY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Christian LE BAS, M. Stéphane LE HELLEY, M. Marc LECERF, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Gilles DETERVILLE (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Jacky LEHUGEUR, Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Didier MAZINGUE, M. Patrick MOREL, Mme Isabelle ONRAED (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Jérôme LEBOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Marc LECERF), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Nicolas JOYAU), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Thierry RENOUF), Mme Laurence TROLET (pouvoir à M. Michel LAFONT)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes du Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS (pouvoir à M. Gérard KEPA)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERIELA (pouvoir à M. Jean-Luc MOTTAIS)

Communauté de communes Vas es Dunes : Mme Sophie DE GIBON (pouvoir à Mme Ann BAUGAS)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Pascal SERARD, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), M. Daniel GUERIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Patrick DUBOIS

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

M. RENARD souhaite la bienvenue aux membres du Comité syndical.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pierre SCHMIT est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Installation d'un nouveau délégué titulaire
2. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 avril 2025
3. Rapport des Commissions

ADMINISTRATION GENERALE

4. Modification de la composition des commissions
5. Modification du tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

6. Motion pour préserver la politique européenne de cohésion pour nos collectivités territoriales
7. Dispositif d'accompagnement à l'intégration des enjeux de biodiversité proposé dans le cadre du projet LIFE BIODIV'France avec la Fédération nationale des SCoT
8. Information sur le Fonds vert PCAET
9. Retour sur l'Alim'tour 2025 : agriculture biologique et santé

APPLICATION DU SCoT

10. Modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole
11. Avis sur le projet de ZAC de la Dolomède (Val ès Dunes)
12. Avis sur le projet de Document stratégique de façade Manche Est-mer du Nord – volet stratégie
13. Avis sur le projet de SCoT de l'Agglo Lisieux Normandie (Sud Pays d'Auge) révisé
14. Avis sur le projet de Modification simplifiée n° 2 du SCoT du Bessin (ZAN)

1. Installation d'un nouveau délégué titulaire

Suite au retrait de la commune de Saint-Sylvain de du Cingal Suisse Normande au 1^{er} janvier 2025, un poste de délégué titulaire au Comité syndical est vacant.

Les élus de Cingal – Suisse Normande ont désigné Madame Isabelle ONRAED nouvelle déléguée titulaire au Comité syndical. Madame ONRAED était auparavant déléguée suppléante au Comité syndical. Il convient donc de modifier la composition du Comité syndical.

Le Comité syndical est sollicité pour PRENDRE ACTE de l'installation de Madame ONRAED comme déléguée titulaire.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de l'installation de la déléguée ci-dessus désignée.

2. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2025

Le procès-verbal du Comité syndical du 7 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Rapport des Commissions

Commission Application du SCoT

Rapporteur : T. LEFORT

La Commission Application du SCoT s'est réunie les 21 mai et 26 juin 2025.

Les deux réunions ont travaillé sur de nombreux points :

- Point sur la Modification simplifiée ZAN du SCoT Caen-Métropole.
- Informations et échanges sur le lancement de l'élaboration du SCoT-AEC de Caen-Métropole.
- Point sur l'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE) sur le Calvados, suite aux contrôles réalisés par les acteurs du territoire dans le cadre de l'InterSCoT Calvados animé par le Pôle métropolitain.
- Retour sur l'étude DREAL/INSEE "Demande Potentielle en Logements" à horizon 2035 qui a vocation à intégrer les Porters à connaissance du Préfet.
- Présentation de l'indice de canopée de Caen Normandie Métropole, par l'AUCAME.
- Présentation de l'état des lieux de l'imperméabilisation et de la végétalisation des sols urbains, par l'AUCAME.
- 4 avis d'urbanisme réglementaire qui sont soumis à délibération : ZAC de la Dolomède (Val ès Dunes), Document stratégique de façade Manche Est-mer du Nord, SCoT de l'Agglo Lisieux Normandie, Modification simplifiée ZAN du SCoT du Bessin.
- 1 avis sur le dossier CDAC d'extension de l'Intermarché Evrecy (CDAC du 2 juillet 2025).
- 2 Modification de PLU qui ont donné lieu à 2 avis tacites réputés favorables.

Commission Développement Territorial

Rapporteur : E. RENARD

La Commission Développement Territorial s'est réunie le 23 juin 2025 à Bretteville-sur-Laize. Elle a permis de visiter plusieurs projets exemplaires sur la commune : 10 logements neufs Inolya, en bois et paille, cofinancés par LEADER ; 2 logements en rénovation globale par la commune, en intégrant la paille ; le site de la Scop Bouchard accueillant le projet de transformation en tiers lieu et pôle de vie et de commerces.

La Commission a été consacrée au PCAET et plus précisément aux suites de l'étude bois-énergie. Les élus ont échangé sur les suites opérationnelles de l'étude, autour des modalités d'appui au développement des filières de bois d'œuvre et bois énergie.

La Commission a également échangé très succinctement sur le lancement de l'élaboration du SCoT-AEC de Caen-Métropole.

ADMINISTRATION GENERALE

4. Modification de la composition des commissions

Toujours suite au retrait de la commune de Saint-Sylvain de Cingal Suisse Normande, une place au sein de la Commission Administration générale est vacante. En conséquence, Cingal-Suisse Normande a procédé au fléchage de Mme Vanessa DUPUY pour remplacer M. Régis CROTEAU à la Commission Administration générale.

Le Comité syndical est sollicité pour DESIGNER Mme DUPUY nouveau membre de la Commission Administration générale.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Mme Vanessa DUPUY comme nouveau membre de la Commission Administration Générale.

5. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de renforcer les actions susceptibles d'être directement financées par l'Union européenne pour réaliser de nouveaux projets dans les thématiques de l'alimentation, des énergies, de l'environnement ou encore de l'aménagement durable, au bénéfice de ses territoires. Il est envisagé une programmation européenne aujourd'hui peu sollicitée sur le territoire (FEDER notamment INTERREG et URBACT, FSE, LIFE, HORIZON) car directement gérée à l'échelle européenne et non à l'échelle régionale.

Certaines actions seront directement portées par le Pôle métropolitain, mais d'autres pourront être portées par les intercommunalités membres du Pôle métropolitain selon les compétences et missions de chacun. Ainsi, le Pôle métropolitain fera une veille et un accompagnement des collectivités membres pour le montage et la soumission de projets.

En parallèle, l'activité liée à la gestion de la mise en œuvre du programme LEADER ne nécessite plus deux postes dédiés. En effet, la programmation 2014-2023 est enfin close sur les deux GAL. Il faut désormais poursuivre sur le seul GAL d'Arlette et Guillaume. Avec un poste unique d'animateur(trice)-gestionnaire LEADER, le poste de gestionnaire LEADER peut être supprimé.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2025, avec 1 création et 1 suppression de poste :

- Création : un poste de Chargé(e) de mission projets européens, catégorie A, attaché, permanent, temps complet,
- Suppression : le poste de Gestionnaire LEADER, catégorie B, rédacteur, permanent, temps complet.

Mme TURBATTE ajoute que, compte tenu de la complexité et de la veille permanente de ces projets, il est intéressant de rapprocher les organisations de Caen la mer et de Caen Normandie Métropole sur ces thématiques et avoir conscience que plus le territoire est large, plus on a de chances d'être entendus dans les instances européennes. Il y a un grand intérêt à renforcer les échanges dans le cadre de la représentation de la Normandie à Bruxelles. Unir nos forces est nécessaire et indispensable.

M. FRANCOIS demande si le budget permet le financement d'un nouveau poste de catégorie A.

M. HUBERT répond par l'affirmative en précisant que le 1^{er} semestre a vu une baisse des charges salariales compte tenu de la vacance de poste du chargé de mission Urbanisme. A terme, ce poste s'autofinancera et sera positif budgétairement. Cela permettra de financer l'ingénierie et les projets opérationnels sur le territoire.

M. RENARD précise qu'avec la perspective de révision complète du SCoT-AEC, il faut avoir une vision pluriannuelle qui soit cadrée face aux besoins. Le but est de laisser une feuille de route propre pour la prochaine mandature.

M. GOUTTE ajoute qu'il a lui-même piloté les actions MMIAH. Quand on a un bon chargé de mission avec de l'expérience, cela se passe bien.

M. RENARD affirme qu'une personne est déjà en place et que cela va assurer de la pérennité, tant sur la continuité du service que pour l'évolution professionnelle de l'agent.

M. DUNY présente Lou-Ann CARBON qui a déjà engagé quelques travaux sur le sujet. La plupart des projets européens sont déjà en cours. L'essentiel est d'être prêt pour la prochaine programmation.

M. DETERVILLE propose de se rapprocher de la représentation normande à Bruxelles. Il demande si le Pôle a des relations avec les trois députés européens du Calvados. Leur contact serait très utile.

M. RENARD affirme qu'il y a la volonté de renforcer les temps d'échange avec les parlementaires.

M. DUNY précise qu'il faudra déterminer qui fait quoi lors du montage des dossiers afin de bien maîtriser le dispositif.

M. BRETEAU signale d'ailleurs que la CC Cingal Suisse Normande avait été retenue sur le projet Life Artisan.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs au vote du budget primitif 2025,

Vu les mouvements de personnel devant intervenir à compter du 1^{er} septembre 2025,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

6. Motion pour préserver la politique européenne de cohésion pour nos collectivités territoriales

Rapporteur : E. RENARD

La Commission européenne a publié le 11 février 2025 la communication « Voie vers le prochain cadre financier pluriannuel », présentant son projet de budget pour la nouvelle programmation 2028-2034. Elle y décrit l'importance de nouvelles priorités telles que la compétitivité économique, la défense et la sécurité. Ce projet de budget et certaines déclarations font émerger la crainte d'une réaffectation des fonds de la politique de cohésion et des politiques de développement rural et de la pêche vers ces nouvelles priorités.

Par ailleurs, la nouvelle structure budgétaire proposée suscite également des inquiétudes. En effet, 3 grands piliers semblent émerger : un pilier regroupant l'ensemble des fonds en gestion partagée actuels, un fonds de compétitivité, et les instruments d'action extérieure. C'est principalement le premier pilier qui pose question, puisqu'il est envisagé de mettre en œuvre ce regroupement de fonds via des plans nationaux, remettant en question la place actuelle des autorités régionales et locales.

Au vu de ces propositions, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) présente un projet de délibération visant à :

- Sanctuariser le modèle de développement social et territorial et conserver les priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion ;
- Préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027 ;
- Conserver un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens ;
- Lever les freins administratifs et réglementaires et mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance ;
- Activer dès à présent les instances de concertation.

Cette motion a semblé opportune pour défendre nos intérêts territoriaux. En effet, le cadre actuel du programme LEADER, avec la Région Normandie, gagnerait à être simplifié, mais il doit rester local pour concerner les petits projets ruraux et périurbains. De plus, les grands fonds structures, qui ont été davantage tournés vers les transitions ces dernières années, ne doivent pas être trop ponctionnés, pour continuer à financer les projets de résilience et de développement durable.

Mme MAILLOUX précise que la politique de cohésion est une position fondamentale qui a été mise en place lorsque l'Europe était en croissance. Il faut donc travailler directement avec le CCR (Conseil des Communes et Régions d'Europe). Les possibilités de mobiliser les associations des autres pays sera également bénéfique.

M. LEFORT propose d'ajouter au vote le souhait que l'AFCCRE le partage avec les autres associations européennes.

Il est proposé d'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur la Résolution sur la préservation de la politique européenne de cohésion défendue par l'AFCCRE pour nos collectivités territoriales.

Vote :

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur la Résolution sur la préservation de la politique européenne de cohésion défendue par l'AFCCRE pour nos collectivités territoriales.

7. Dispositif d'accompagnement à l'intégration des enjeux de biodiversité proposé dans le cadre du projet LIFE BIODIV'France avec la Fédération nationale des SCoT

Rapporteur : E. RENARD

Un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction. Or la biodiversité est à la base de tous les besoins essentiels de l'être humain : respirer, boire, manger, se soigner, se loger, se chauffer ... Tous ces services sont rendus gratuitement par la nature, à travers la photosynthèse, la pollinisation, la filtration et la purification de l'eau, l'absorption des chocs climatiques ...

Il ne s'agit donc pas uniquement d'une question scientifique : c'est notre qualité de vie qui est en jeu et c'est pourquoi notre territoire va renforcer ces travaux sur la préservation de la biodiversité via ses différentes démarches : SCoT, PCAET et PAT.

Il se trouve que l'Office Français pour la Biodiversité, l'OFB, porte le projet LIFE BIODIV'France de 2024 à 2032, projet qui a pour finalité d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise. C'est dans ce cadre que la Fédération des SCoT a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour proposer d'accompagner 30 territoires de SCoT à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les SCoT.

Caen Normandie Métropole a candidaté en décembre 2024 et a été retenue, ce qui va lui permettre de bénéficier d'une dynamique collective, de temps de formation ou d'échanges et, à la fin, de recevoir des propositions d'amélioration pour la suite des travaux.

L'intérêt, in fine, c'est de parvenir à :

- Rédiger une stratégie portant la politique de reconquête de la biodiversité à l'échelle SCoT, avec un manifeste fondateur guidant la révision du SCoT-AEC. A compléter par la mise en œuvre d'actions concrètes sur des espaces identifiés par les élus et les partenaires associés du groupe de travail
- Préparer le lancement de la révision du SCoT et de sa transformation en SCoT-AEC, avec les transitions et l'adaptation au changement climatique comme piliers
- Renforcer la légitimité du Pôle métropolitain sur ces domaines, tout en acculturant les acteurs de cette fin de mandat et du début du mandat suivant.

2 évènements à retenir dès maintenant :

- Le 25 septembre après-midi (14h à Caen la mer), pour une réunion de présentation du volet Biodiversité de l'Etat Initial de l'Environnement et des échanges à ce sujet, pour un partage du diagnostic
- Le 21 novembre toute la journée (9h30 à Douvres la Délivrande), pour une journée terrain sur la Côte de Nacre, avec les partenaires et le bureau d'études missionné par la Fédé SCoT pour accompagner les 30 SCoT lauréats.

8. Information sur le Fonds vert PCAET

Le Fonds Vert, lancé en 2023, a permis de financer quelques 18 000 projets dans les territoires en faveur des transitions. Cette année, nouveauté : le Gouvernement a décidé de consacrer une enveloppe de 100 millions d'euros aux financements directs des actions inscrites dans les PCAET adoptés, sans avoir besoin de candidater au préalable. Du moment qu'une action figure bien dans le PCAET, la collectivité peut engager les dépenses afférentes et le contrôle ne se fait qu'a posteriori.

Le dispositif étant nouveau, sa mise en place a pris un peu de temps : l'enveloppe attribuée à la Normandie n'a été confirmée que mi-mai, puis il y a eu de nombreux échanges avec la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), qui a abouti à l'envoi d'un courrier ministériel précisant la méthodologie seulement le 13 juin 2025.

Enfin, le 26 juin, au cours d'une réunion du réseau PCAET du Calvados, il était précisé que l'enveloppe attribuée aux EPCI du Calvados était de 1 800 000 € et qu'elle serait partagée non pas entre les seuls EPCI ayant adopté leur PCAET mais aussi (spécificité normande) avec les EPCI ayant seulement déposé leur projet de PCAET auprès des services de l'État au 1^{er} mars 2025, donc tous les EPCI du Calvados à l'exception d'un (*Terre d'Auge (Pont-L'Évêque)*).

Le calendrier est donc extrêmement contraint, car l'arrêté du Préfet interviendra aux alentours du 15 juillet, tandis qu'il faudra avoir engagé les crédits avant le 1^{er} novembre 2025.

Il a été proposé la liste de projets suivants :

Actions	Montant	Période de réalisation
Mobiliser les acteurs de l'immobilier et de la rénovation -> Relance d' Act'immo	75 000 €	Oct 2025 – Déc 2026
Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien -> Etude de cadrage	38 500 €	Sept 2025 – Mars 2026
Pérenniser et augmenter les espaces boisés et les haies -> Mission confiée au CNPF d'animer les usages des espaces forestiers compris entre 4 et 20 ha	20 000 €	Sept 2025 – Sept 2026
Massifier l'utilisation de matériaux biosourcés -> Engagement Pacte Bois et Biosourcés Normand	10 000 €	Sept 2025 – Déc 2027
Promouvoir les circuits courts optimisés -> Etude pré-opérationnelle de la création d'une légumerie-conservenier (pour production diversifiée et durable)	75 000 €	Oct 2025 – Nov 2026
Etude de connaissance des risques naturels et de la vulnérabilité par EPCI	200 000 €	Oct 2025 – Nov 2027
Etude d'intégration de la renaturation pour le prochain SCoT AEC	140 000 €	Oct 2025 – Juin 2027
Accompagner les collectivités pour le montage de projets opérationnels , via le financement de postes de contractuels -> Questions agricoles ou de Mobilité	500 000 €	Sept 2025 – Août 2026/Août 2027

Cette liste n'est, à ce stade, pas un engagement. L'intérêt était d'avoir une liste fournie, cohérente et convaincante, pour obtenir si possible davantage d'enveloppe.

M. LAFONT demande si l'idée est que l'ingénierie soit déployée dans le PCAET ou au sein des EPCI ?

M. RENARD répond qu'elle le sera au sein des EPCI. On constate aujourd'hui qu'il n'y a pas assez d'ingénierie. Si un EPCI souhaite travailler sur cette thématique, il y a une opportunité de financement de poste.

M. LAFONT cite une ingénierie mutualisée avec la ville de Ouistreham dans le cadre de Petites villes de demain. Travailler en réseau est donc important. En matière agricole, 3 ans c'est un peu court pour avoir un vrai dialogue avec les agriculteurs.

M. DUNY précise qu'il n'y a pas de correspondant identifié pour être le relais des élus dans les EPCI aujourd'hui. Il existe des relations entre élus et agriculteurs, cependant c'est ponctuel et pas organisé. L'idée est qu'il y ait une relation qui s'instaure dans les EPCI pour que la relation entre les élus et le monde agricole, au niveau local, soit la plus fine possible. Le Pôle métropolitain doit être un relais dans les EPCI. Les collectivités locales et le monde agricole vont devoir travailler plus souvent ensemble.

Mi - juin 2026, la DDTM du Calvados invite à compléter la liste de projets, celle-ci passant de liste indicative à probable liste restrictive, annexée à l'arrêté pris par le préfet. Le Pôle métropolitain répond à l'appel, en formulant les propositions ci-dessous le 19 juin :

Actions	Montant	Période de réalisation
Mobiliser les acteurs autour d'un plan au long cours de séquestration du carbone -> Etude de séquestration carbone (avec données du MOS dans l'outil ALDO)	20 500 €	Sept 2025 – Mars 2026
Restaurer et préserver la multifonctionnalité des sols -> étude MUSE du CEREMA	50 400 €	Oct 2025 – Oct 2027
Lutter contre les îlots de chaleur urbains -> financement d'une thèse CIFRE	35 000 €	Sept 2025 – Sept 2028
Construire un dispositif partenarial de connaissances et de suivi du PCAET	20 000 €	Nov 2025 – Juillet 2026

Ces deux listes sont donc, à ce stade, informatives. L'enveloppe n'est pas encore connue, ni les modalités particulières (taux de cofinancement, calendrier exacte...). Un arrêté préfectoral est annoncé pour le 15 juillet.

Les conditions finales et les projets finalement retenus au sein de ces deux listes seront communiqués aux EPCI.

M. BRETEAU évoque les hangars agricoles recouverts de fibro-ciment qui pourrait être remplacé par du bac-acier. En effet, le bac-acier et le photovoltaïque font le même poids que le fibro-ciment. Cela permettrait d'éliminer les déchets tout en favorisant la production d'énergie.

Mme TURBATTE remarque que rien n'apparaît concernant le domaine littoral et maritime. La Préfecture est elle-même étonnée de ne pas avoir de demandes à ce sujet.

M. DUNY explique que le sujet du littoral est complexe, même avec l'Etat qui privilégie le travail avec les communes inscrites dans le décret du recul du trait de côte.

M. RENARD pense que ce sera un sujet pour le prochain SCoT. D'autre part, une réflexion est menée par Caen la mer sur l'ensemble de l'estuaire, sur un périmètre PPRM. Un projet de partenariat avec l'Etat est à l'étude, qui serait le premier projet partenarial d'aménagement de l'estuaire de France. L'idée est que ce PPA soit signé avant la fin de l'année et que le Pôle métropolitain en soit le signataire.

M. LEFORT ajoute que les communes qui n'ont pas décidé de passer du PPRL à l'application de la loi Climat et Résilience, cette dernière impose des changements radicaux pour les propriétaires ou les acquéreurs. Si on peut faire des travaux pour la protection du littoral sans aller jusqu'à toutes les conséquences fiscales, financière, notariales que la loi Climat et Résilience impose, il est préférable d'agir dans ce cadre-là.

M. RENARD précise par ailleurs que le Conservatoire du Littoral est également un acteur majeur sur le territoire.

9. Retour sur l'Alim'tour 2025 : agriculture biologique et santé

Rapporteur : E. RENARD

Le 12 mai 2025, le PAT organisait son cinquième Alim'tour, consacré cette fois à l'agriculture biologique avec la visite de deux fermes conduites en bio : l'une en polyculture-élevage dont une partie des céréales est achetée par la Coop des Creully et l'autre en élevage bovin lait, collectée par l'usine Danone « Les 2 Vaches » du Molay-Littry. Il y a eu la visite également d'un espace-test au Prieuré St Gabriel, permettant à trois porteurs de projet (maraîchage, champignonnière, pépinière) de tester leur projet agricole dans des conditions favorables avant de chercher à s'installer. Ces espaces sont très utiles pour les personnes qui ont besoin de vérifier la viabilité de leur projet agricole, pour se rassurer eux-mêmes ou pour rassurer les banques lorsqu'il y a besoin d'emprunter.

Grâce à ces échanges avec les agriculteurs et à l'intervention d'un chercheur en santé publique rattaché au Centre Baclesse (recherche contre le cancer), il s'agissait de rappeler aux participants les nombreux intérêts de l'agriculture biologique pour la santé humaine (moins de pesticides autorisés, moins dangereux) ou pour faire face au changement climatique (maintien des prairies pour l'élevage).

APPLICATION DU SCoT

10. Modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole

Rapporteur : T. LEFORT

La procédure de modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole est en cours. Actuellement en fin de consultation de l'Etat et des personnes publiques associées, les premiers avis reçus sont pour l'instant favorables. La consultation se termine officiellement le 5 août.

Il est désormais nécessaire de définir les modalités de mise à disposition du public et de prendre une délibération. Cette mise à disposition se fera sur format mixte : à la fois en ligne, chez un prestataire spécialisé, mais aussi aux sièges des 5 EPCI du SCoT. La durée est d'un mois minimum.

Ainsi, conformément au code de l'urbanisme, il est proposé de réaliser une mise à disposition du public du lundi 18 août 2025, au lundi 22 septembre 2025, selon les modalités définies dans la délibération transmise en amont du Comité syndical.

Le public pourra faire part de ses observations dans les registres ouverts dans les EPCI, par le registre numérique, par courriel, ou par courrier postal.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, un bilan sera présenté au Comité syndical, ainsi qu'éventuellement des modifications du dossier pour tenir compte des avis émis. Pour cela, l'objectif est de proposer le dossier à approbation des élus le 10 octobre. Cela permettra de couvrir les 3 PLUi en élaboration avant que ceux-ci soient eux-mêmes approuvés.

M. RENARD ajoute que, dans le cadre des rencontres des personnes publiques associées, le choix a été fait de les rencontrer par catégories (réunions avec les collectivités, avec les consulaires, avec les associations environnementales). Ce choix a été pertinent et a permis d'instaurer une relation différente avec les partenaires, en prenant le temps de répondre à leurs questions. Une réunion s'est tenue avec la CDPENAF. Un avis favorable a été émis avec une réserve. Cette réserve porte non pas sur le principe de la mobilisation de cette dérogation aux ZAC, mais sur un point particulier de la mise en œuvre de cette dérogation qui est la question calendaire. La CDPENAF demande de caler la dérogation au 1^{er} janvier 2021 et non au 22 août 2021. Cela entraînerait la sortie d'une ZAC de la dérogation. L'enjeu est la sécurisation du SCoT et du PLUI-HM. Il n'y a pas de débat sur la question de la mobilisation de la circulaire.

M. LAFONT pense qu'il vaut donc mieux traiter ce petit problème qui se manifeste.

M. LEFORT précise que cette dérogation ZAC part de notre territoire. On a eu raison d'être tenace, il ne faudrait pas être têtu. Nous répondrons favorablement.

Il est proposé :

- *D'APPROUVER les modalités de mise à disposition du public, à l'issue des consultations, du projet de Modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole fixées dans la délibération, conformément à l'article L. 143-38 du Code de l'urbanisme.*
- *D'AUTORISER le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*
- *D'INDIQUER que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme.*

Vote :

VU Le code de l'urbanisme, notamment ses articles L101.2, L.143-33, L.143-37, L.143-38 et L.143-39 ;

VU La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » ;

VU La loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

VU La circulaire du 31 janvier 2024 du ministre de la transition écologique relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette » ;

VU Le décret n°1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles ;

VU La Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine (approuvée par décret en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006) qui fixe les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires ;

VU Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Normandie approuvé par arrêté préfectoral n°2024-065 du 28 mai 2024, publié au recueil des actes administratifs spécial n°R28-2024-073 du 04 juin 2024 ;

VU L'arrêté préfectoral n°2024-065 du 28 mai 2024 approuvant la modification du SRADDET de Normandie ;

VU La délibération n°DCS32-2019 du Comité syndical de Caen Normandie Métropole du 18 octobre 2019 approuvant la révision n°1 du Schéma de cohérence territoriale Caen-Métropole ;

VU L'arrêté n°2024-14 du 15 octobre 2024 du Président de Caen Normandie Métropole prescrivant la Modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole ;

VU La délibération n°27-2024 du Comité syndical de Caen Normandie Métropole du 18 octobre 2024 décidant la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole ;

VU La délibération n°28-2024 du Comité syndical de Caen Normandie Métropole du 18 octobre 2024 sur les objectifs de la modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole et sur les modalités de la concertation ;

VU La délibération n°21-2025 du Comité syndical de Caen Normandie Métropole du 25 avril 2025 tirant le bilan de la concertation, validant l'évaluation environnementale, arrêtant le dossier et le mettant à la consultation ;

CONSIDERANT la consultation de l'Etat, de l'Autorité environnementale et des personnes publiques associées débutée début-mai 2025 pour une durée maximale de 3 mois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant délégué la compétence SCoT,

- **APPROUVE** les modalités de mise à disposition du public, à l'issue des consultations, du projet de Modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole fixées ci-dessus, conformément à l'article L. 143-38 du Code de l'urbanisme.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme : affichage pendant un mois au siège du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et publication sur le site internet de Caen Normandie Métropole.

11. Avis sur le projet de ZAC de la Dolomède (Val ès Dunes)

Rapporteurs : T. LEFORT – A. HUBERT

Le Pôle métropolitain a reçu, le 24 avril 2025, la consultation sur le projet de création de la ZAC de développement économique de la Dolomède à Moulton-Chicheboville, par la CdC Val ès Dunes accompagnée de Normandie Aménagement. Le périmètre de la ZAC couvre une superficie de 8,1 ha, majoritairement constitué d'une prairie ouverte de 6,6 ha et d'un espace de ronciers et d'arbustes sur 1,1 ha. Le terrain ciblé constitue l'un des derniers espaces non exploités au sein de la zone économique sur Moulton.

Le Comité syndical est sollicité pour EMETTRE UN AVIS FAVORABLE assorti d'UNE RESERVE.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du SCoT Caen-Métropole présents ou représentés,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de création de la ZAC de la Dolomède, assorti de la réserve sus-citée.

12.Avis sur le projet de Document stratégique de façade Manche Est-mer du Nord – volet stratégique

Rapporteurs : T. LEFORT – A. HUBERT

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont élaborés pour chacune des quatre façades maritimes françaises. Ils sont issus d'une directive européenne. Ils assurent la déclinaison de la stratégie nationale pour la mer et le littoral et constituent les documents de mise en œuvre des deux directives cadre européennes « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et « planification de l'espace maritime » (DCPEM).

Le DSF comprend quatre parties, dont la mise à jour est prévue tous les six ans. En 2019, le Pôle métropolitain a rendu un avis sur le volet stratégique (avis favorable avec 4 remarques). Puis, en 2021, le Pôle métropolitain a rendu un avis sur le volet opérationnel (avis favorable avec 2 réserves).

Le Pôle métropolitain a été consulté, le 14 mai 2025, sur ce deuxième projet (2nd cycle), volet stratégique. Cette mise à jour repose sur la base de la stratégie de cycle 1, adoptée en 2019, en prévoyant des évolutions liées aux nouveaux projets et au contexte environnemental.

Le Comité syndical est sollicité pour EMETTRE UN AVIS FAVORABLE assorti de DEUX RESERVES.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Document Stratégique de la Façade Maritime Est Manche Mer du Nord – second cycle – volet stratégique, assorti des réserves ci-dessus énumérées.

13.Avis sur le projet de SCoT de l'Agglo Lisieux Normandie (Sud Pays d'Auge) révisé

Rapporteurs : T. LEFORT – A. HUBERT

La CA Lisieux Normandie a lancé la révision de son SCoT en 2021. Le dossier a été arrêté le 24 avril 2025 et le Pôle métropolitain l'a reçu pour avis en tant que voisin.

Le Comité syndical est sollicité pour EMETTRE UN AVIS FAVORABLE assorti d'UNE RESERVE.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Révision du SCoT Sud Pays d'Auge, assorti des remarques ci-dessus énumérées.

14.Avis sur le projet de Modification simplifiée n° 2 du SCoT du Bessin (ZAN)

Rapporteurs : T. LEFORT – A. HUBERT

Le syndicat mixte de Ter'Bessin a lancé en décembre 2024 la modification simplifiée n°2 de son SCoT, dont l'objectif est de prendre en compte le ZAN. Le Pôle métropolitain a été consulté pour avis, en tant que voisin. Cet avis est également l'occasion de comparer les deux stratégies pour atteindre le ZAN.

Le Comité syndical est sollicité pour EMETTRE UN AVIS FAVORABLE.

Vote :

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Modification simplifiée n°2 du SCoT Bessin.

Dates des prochaines réunions de Caen Normandie Métropole :

Vendredi 12 septembre 2025	12h à 14h	Bureau
Vendredi 10 octobre 2025	12h à 14h	Comité Syndical

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h.

Le Secrétaire de séance,

Pierre SCHMIT

Le Président,

Emmanuel RENARD